



## Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

### - 211 Coopération transfrontalière, européenne et internationale

#### **Dissolution du GLCT "Eurodistrict PAMINA" et création du GECT "Eurodistrict PAMINA"**

#### **Rapport n° CD/2016/9**

#### **Service Chef de file :**

L630 - Service Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements

#### **Service(s) associé(s) :**

#### Résumé :

La présente délibération vise à approuver la transformation du Groupement local de coopération transfrontalière "Eurodistrict PAMINA" (GLCT) en Groupement européen de coopération territoriale (GECT), à acter la participation du Département du Bas-Rhin à ce nouveau groupement et à désigner les sept conseillers départementaux chargés de représenter le Département du Bas-Rhin au sein de ce GECT.

Le Département du Bas-Rhin est membre fondateur du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) « Eurodistrict PAMINA », créé par arrêté préfectoral le 22 janvier 2003, suite à l'adoption de la convention de coopération du 17 décembre 2001.

Cette structure, qui regroupe quinze partenaires du Nord Alsace (Conseil départemental du Bas-Rhin, Région et Ville de Haguenau), du territoire badois (le Regionalverband Mittlerer Oberrhein, les Landkreise Karlsruhe et Rastatt, les Stadtkreise Karlsruhe et Baden-Baden et la Ville de Rastatt) et du Palatinat (la Verband Region Rhein-Neckar, les Landkreise Südliche Weinstraße, Germersheim et Südwestpfalz et les Villes de Landau et Germersheim), a pour vocation de promouvoir la coopération transfrontalière, au service de la vie quotidienne des habitants. Elle porte notamment le bureau INFOBEST PAMINA, organisme d'information et de conseil transfrontaliers, qui accueille plus de 3.000 usagers chaque année.

L'Eurodistrict PAMINA est un acteur majeur de la coopération transfrontalière sur ce territoire de 6.000 km<sup>2</sup> qui comporte 1,6 M d'habitants dont 16.000 frontaliers français travaillant en Allemagne.

Afin de gagner en visibilité et en souplesse, le GLCT souhaite désormais se transformer en « groupement européen de coopération territoriale » de droit français ou GECT (outil juridique de coopération, créé au niveau européen en 2006). Son conseil a délibéré en ce sens, le 2 décembre 2015.

Les principales modifications, en termes de fonctionnement, concernent le fonctionnement de l'assemblée des membres, ceux-ci n'ayant plus à faire approuver les principales délibérations de l'assemblée par leurs propres organes délibérants. Les délibérations pourront être prises à la majorité simple à l'exception des principales décisions (adhésion de nouveaux membres, modifications des statuts, ...) qui seront prises à l'unanimité.

L'implication du Département du Bas-Rhin dans la structure n'est pas impactée par cette transformation. Il conserve 7 sièges sur 33. La mise à disposition des moyens départementaux, humains et matériels, sera actualisée dans le cadre de nouvelles conventions.

A cet effet, il est proposé de désigner les conseillers siégeant déjà au GLCT : Mmes Isabelle DOLLINGER, Stéphanie KOCHERT, Nicole THOMAS et MM. Rémi BERTRAND, Thierry CARBIENER, Paul HEINTZ et Etienne WOLF pour représenter le Département du Bas-Rhin au sein du GECT.

A terme, le Département souhaite encourager l'implication des acteurs locaux bas-rhinois (Communautés de communes frontalières notamment) afin de renforcer l'ancrage local de la structure, en parallélisme avec les territoires allemands.

L'implication du Département du Bas-Rhin dans l'Eurodistrict PAMINA (GLCT et GECT) s'inscrit dans le cadre des articles L.1115-4-1 et L.1115-4-2 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

- *approuve la dissolution du Groupement local de coopération transfrontalière "Eurodistrict PAMINA", décidée par le conseil de l'Eurodistrict, le 2 décembre 2015,*
- *décide d'adhérer au Groupement européen de coopération territoriale de droit français "Eurodistrict PAMINA" créé en remplacement du GLCT,*
- *approuve les statuts du Groupement européen de coopération territoriale "Eurodistrict PAMINA" , annexés à la présente délibération,*
- *approuve la convention de coopération du Groupement européen de coopération territoriale "Eurodistrict PAMINA" annexée à la présente délibération et autorise le Président du Conseil départemental à la signer,*
- *désigne Mmes Isabelle DOLLINGER, Stéphanie KOCHERT, Nicole THOMAS et MM. Rémi BERTRAND, Thierry CARBIENER, Paul HEINTZ et Etienne WOLF, conseillers départementaux, pour représenter le Département du Bas-Rhin au sein du GECT "Eurodistrict PAMINA",*
- *donne délégation à la Commission permanente pour l'adoption de toute délibération ou l'approbation de toute convention nécessaire à la finalisation de cette dissolution et de cette création ou à la mise à disposition de moyens départementaux au profit de la structure.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY